

## Photovoltaïque : Lorient Agglomération met en garde contre le démarchage abusif

La performance énergétique, l'isolation, les énergies renouvelables (panneaux solaires, éoliennes, pompe à chaleur...) ainsi que les diagnostics techniques des logements sont des sujets d'actualité, mais quelques entreprises indélicates, en particulier concernant le photovoltaïque, viennent ternir l'image de ce secteur en développement.

Face à la recrudescence des démarchages commerciaux abusifs, Lorient Agglomération et les partenaires de l'Espace Info Habitat attirent l'attention des habitants en rappelant quelques principes : ne rien signer, ni payer le jour même (en cas de signature il existe un délai légal de rétractation de 14 jours) et exiger un devis précis mentionnant les coûts des installations, les services inclus et les coûts du crédit à la consommation. Il est possible de contacter un conseiller de l'Espace Info Habitat pour étudier la proposition avec objectivité et neutralité. Enfin, il est recommandé de privilégier les entreprises locales « Reconnue Garante de l'Environnement » pour les domaines de travaux concernés. La liste des professionnels RGE est disponible sur le site <http://www.renovation-info-service.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>

En juin 2017, le gouvernement a lancé <http://www.bloctel.gouv.fr/>, un service gratuit qui s'apparente à une liste rouge. Lors de l'inscription sur le site internet, le particulier indique le(s) numéro(s) de téléphone des professionnels dont il souhaite faire bloquer le démarchage téléphonique. Une simple confirmation est demandée par mail. Si toutefois, les appels persistent, le particulier devra faire remonter l'information et les entreprises pourront être pénalisées (70 000€ d'amendes).

En cas de doute, vous pouvez contacter l'Espace Info Habitat et ses conseillers 0800 100 601 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h) ou consulter le site des Espaces Info Energie bretons : <http://www.bretagne-energie.fr/>